



AVIS D'APPEL D'OFFRES

ENTRETIEN MÉNAGER 2021 (OPTION DE RENOUVELLEMENT POUR L'ANNÉE 2022 ET 2023)

PROJET NUMÉRO : 2020-10-11

Des soumissions scellées seront reçues par le directeur général de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac ou son représentant autorisé au bureau de celui-ci, au 1110, chemin Principal, à Saint-Joseph-du-Lac, jusqu'au 23 novembre 2020, 10 heures pour les travaux d'entretien ménager des établissements municipaux pour l'année 2021 (option de renouvellement pour l'année 2022 et 2023).

Les soumissions reçues seront ouvertes et lues publiquement au centre administratif situé au 1110, chemin Principal, à Saint-Joseph-du-Lac, le lundi 23 novembre 2020, à 10 h 05 en présence des personnes intéressées.

Le devis et les formules de soumissions seront disponibles à partir du **jeudi 5 novembre 2020**, par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres (SEAO), approuvé par le gouvernement du Québec pour l'application de la *Loi sur les contrats des organismes publics* dont le site internet est le suivant : www.seao.ca.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant minimum de 10 % de la valeur totale de la soumission de la première année ou d'un cautionnement de soumission du même montant valide pour une durée de soixante(60) jours.

Les soumissionnaires doivent prendre en considération que toutes demandes d'information et question doivent être uniquement faites par écrit à l'attention de Monsieur Francis Daigneault, directeur des Services techniques et de l'urbanisme à l'adresse courriel suivante : fdaigneault@sjdl.qc.ca. Les soumissionnaires doivent prendre en considération que toutes communications entre un autre représentant du maître de l'ouvrage ou du maître d'œuvre sont formellement interdites. Toutes les demandes écrites doivent être acheminées au plus tard avant (23h59), le 15 novembre 2020 afin de permettre au responsable du projet de répondre à toutes les demandes par addenda avant l'ouverture des soumissions. Toutes demandes passées ce délai ne seront pas considérées.

La date limite pour le dépôt d'une plainte concernant la procédure d'appel d'offres est le 20 novembre 2020.

La Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Stéphane Giguère
Directeur général